Image not found or type unknown

proposition d'1 accord financier dans une procédure pour licencie

Par **nadette_65**, le **26/01/2009** à **18:00**

j'ai subit 1 licenciement immédiat pour faute grave il ya 15 mois .j'ai entammé une procédure aux prudhommes pour licenciement abusif il n'ya pas de faute j'étais cadre depuis 8ans et présente dans cette stucture depuis 25ans.sans avoir jamais reçu auparavant ni avertissement ni demande de changer ma façon de diriger mon équipe.mon affaire doit être jugé le 6 février. j'avais reçu il ya 1mois 1 appel de mon avocat me faisant part de la proposition de mon employeur :30000 euros : cette somme ne correspond même pas à la moitié de celle prévue par ma convention (n:66 enfance inadaptée)sans tenir compte du préjudice moral de me retrouver sans emploi du jour au lendemain sans revenus seule avec 2 enfants étudiants .j'ai reçu ce jour de mon avocat un courrier insistant sur le fait que ce n'est pas sur que je puisse obtenir + lors du procés.est-ce courrant de ne pas obtenir la somme prévue par les conventions ?Dois-je accepter ? Je n'ai toujours pas reçu les conclusions decelui-ci .au départ la lourde condanationde mon employeur semblait inévitable merci de vos réponses

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés